

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ -DOSSMANN - PICCININI -WITZ - PALAMAR
MM CUERONI - FERRI - MERTES

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH - FOURNIER

MM. MULLER - GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ
Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

05/2022 - OBJET : - COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ :

- Après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion du budget général, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ -DOSSMANN - PICCININI -WITZ - PALAMAR
MM CUERONI - FERRI - MERTES

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH - FOURNIER

MM. MULLER - GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ
Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

06/2022 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL - EXERCICE 2021

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2021 du budget général dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice.

BUDGET GENERAL CCAS :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 102 877.27 €

Recettes : 259 036.97 €

Résultat de clôture : 156 159.70 €

Section d'investissement :

Dépenses : 379.30 €

Recettes : 32 085.05 €

Résultat de clôture : 31 705.75 €

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré (Madame Christine ZIMMER-HEITZ ne participe pas au vote).

ADOpte le compte administratif du budget général de l'année 2021.

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président

REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2022 04 06-06_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

**ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ -DOSSMANN - PICCININI -WITZ - PALAMAR
MM CUERONI - FERRI - MERTES**

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH - FOURNIER

MM. MULLER - GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI

Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

**07/2022- OBJET : BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 SUR L'EXERCICE 2022**

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, rappelle au Conseil d'Administration sa délibération précédente arrêtant le compte administratif de l'exercice 2021,

Section de fonctionnement :

Dépenses :	102 877.27 €
Recettes :	259 036.97 €
Résultat de clôture :	156 159.70 €

Section d'investissement :

Dépenses :	379.30 €
Recettes :	32 085.05 €
Résultat de clôture :	31 705.75 €

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220406-07_2022-DE

Elle propose d'affecter au Budget Primitif 2022 le résultat de fonctionnement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	153 955,62 €	4 243,69 €
REPORT 2021	2 204,08 €	27 462,06 €
SOIT TOTAL	156 159,70 €	31 705,75 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Compte 002 excédent fonctionnement reporté	156 159,70 €	
Compte 001 excédent investissement reporté		31 705,75 €

VU la délibération n° 06/2022 du Conseil d'Administration en date du 06 avril 2022 arrêtant le compte administratif de l'exercice 2021,

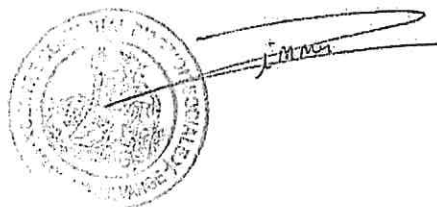
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2022 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

Compte 002 excédent antérieur reporté 156 159,70 €

Compte 001 excédent antérieur reporté : 31 705,75 €

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-205702606-20220406-07_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ –DOSSMANN - PICCININI –WITZ – PALAMAR
MM CUERONI - FERRI – MERTES

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH – FOURNIER

MM. MULLER – GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ
Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

08/2022- OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE – « SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE » – EXERCICE 2021

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ :

- Après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « service de portage de repas à domicile », dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-205702696-20220406-08_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ –DOSSMANN - PICCININI –WITZ – PALAMAR
MM CUERONI - FERRI – MERTES

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH – FOURNIER

MM. MULLER – GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI

Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

09/2022- OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE » - EXERCICE 2021

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2021 du budget annexe « service portage de repas à domicile » dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice.

BUDGET ANNEXE « SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE » :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 160 572.14 €

Recettes : 180 298.28 €

Résultat de clôture : 19 726.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 48 457.66 €

Résultat de clôture : 48 457.66 €

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré (Madame Christine ZIMMER-HEITZ ne participe pas au vote).

ADOPTÉ le compte administratif du budget général et du budget annexe « service portage de repas à domicile » de l'année 2021.

Extrait certifié conforme,

Marange-Silvange, le 05 avril 2022

Christine ZIMMER-HEITZ le 11/04/2022

Vice-Présidente du C.C.A.S. Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2022 04 06-09_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ -DOSSMANN - PICCININI -WITZ - PALAMAR
MM CUERONI - FERRI - MERTES

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH - FOURNIER

MM. MULLER - GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI

Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

10/2022- OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2022, comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	376 659.70 €
Dépenses :	376 659.70 €

Section d'investissement :

Recettes :	35 033.68 €
Dépenses :	35 033.68 €

Ce budget n'intègre que les résultats du budget général de l'exercice 2021.

En effet, la dissolution comptable du budget annexe « portage de repas à domicile » par le Trésor Public ne sera réalisée que courant de l'année 2022. Par conséquent, les écritures de solde du budget annexe « portage de repas à domicile » ne seront reprises à priori que courant le second semestre 2022 par décision modificative.

Elle propose un vote par nature et par chapitre.

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220406-10_2022-DE

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTÉ le budget primitif du budget C.C.A.S. de l'année 2022.

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président



Handwritten signature of Christine Zimmer-Heitz

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

**ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ -DOSSMANN - PICCININI -WITZ - PALAMAR
MM CUERONI - FERRI - MERTES**

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH - FOURNIER

MM. MULLER - GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI

Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

**11/2022 - OBJET : ATTRIBUTION DU « COUP DE POUSSE » AUX JEUNES
DE LA COMMUNE NES EN 2008**

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « coup de pousse » pour les jeunes de 14 à 20 ans de la commune et son règlement,

Vu la délibération n° 10 du 6 avril 2022 relative à l'approbation du BP 2022,

Considérant qu'en 2022, les jeunes de la commune nés en 2008 sont au nombre de 93.

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

DECIDE

De reconduire l'opération « coup de pousse » pour les jeunes de la commune nés en 2008.

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

93 DE-057-265702696-20220406-11 2022-DE

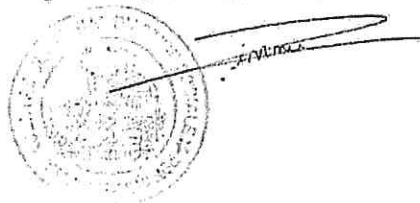
L'attribution d'un soutien financier annuel de 100 € à chacun de ces jeunes pendant 6 ans soit de 2022 à 2027, dans le respect et conformément aux conditions du règlement voté par délibération du 10 décembre 2015.

Que le soutien financier sera de 600 € maximum par jeune au terme des 6 ans, soit :

2022	2023	2024	2025	2026	2027	total
100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	600 €

Que le montant total de l'opération « coup de pouce » pour les jeunes de la commune nés en 2008 est fixé à 55 800 €.

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-205702606-20220406-11_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

**ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ -DOSSMANN - PICCININI -WITZ - PALAMAR
MM CUERONI - FERRI - MERTES**

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH - FOURNIER

MM. MULLER - GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI

Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

**12/2022 - OBJET : CREATION AUTORISATION ENGAGEMENT « COUP DE POUSSE »
POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE NES EN 2008**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-3,

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « coup de pousse » pour les jeunes de 14 à 20 ans de la commune et son règlement,

Vu la délibération n° 11 du 6 avril 2022 relative à l'attribution du « coup de pousse » aux jeunes de la commune nés en 2008,

Vu la délibération n° 10 du 6 avril 2022 relative à l'approbation du BP 2022,

Considérant qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, que pour engager des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année, que la procédure des autorisations d'engagement et des crédits de paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire, que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre sur le plan financier mais aussi organisationnel en respectant les règles d'engagement, qu'elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers à moyen terme,

Considérant que cette faculté est réservée aux dépenses résultant de conventions, de délibérations ou des décisions au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une participation à un tiers.

**REÇU EN PREFECTURE
Le 11/04/2022**

Application agréée E-legalite.com

Considérant que les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, qu'elles peuvent être révisées chaque année, que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement, que le budget de N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année, que chaque autorisation d'engagement comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement, que la somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation d'engagement, que les autorisations d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps, que dès cette délibération, l'exécution peut commencer, que les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération, que le suivi de AE/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif),

Considérant qu'il est proposé dans ce cadre d'ouvrir pour 2022 l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) pour l'attribution du « coup de pouce » aux jeunes de la commune nés en 2008, selon :

N° AE	libellé	Montant AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022-01	Opération « coup de pouce » pour les jeunes nés en 2008	55 800 €	9 300 €	9 300 €	9 300 €	9 300 €	9 300 €	9 300 €

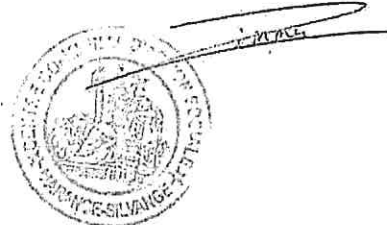
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

DECIDE

L'ouverture de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) sus mentionnés.

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 sus indiqués.

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalise.com

99_DE-057-285702636-20220406-12_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER- HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)

Présents (08)

Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ -DOSSMANN - PICCININI -WITZ - PALAMAR
MM CUERONI - FERRI - MERTES

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES :

MMES DUSCH - FOURNIER

MM. MULLER - GASPARELLA - WILVERT

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle DUSCH à Madame Christine ZIMMER-HEITZ
Madame Virginie FOURNIER à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Patricia DOSSMANN

CONVOQUES LE 30 MARS 2022

**13/2022- OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ALYS -
ATELIERS CONNECT'ÂGE - EXERCICE 2022**

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, donne connaissance aux membres du Conseil d'Administration, d'une convention de partenariat établie entre le C.C.A.S. de Marange-Silvange et l'Association ALYS, sise à Ennery.

Celle-concerne la mise en place d'ateliers intitulés « CONNECT'ÂGE » en direction des personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées sur la commune durant l'année 2022. Ils portent sur la découverte et l'initiation aux tablettes numériques.

L'objectif général de l'action est d'améliorer la qualité de vie des seniors en facilitant les démarches administratives et en permettant un travail ludique sur la mémoire.

L'Association ALYS s'engage à mettre en place l'offre suivante :

- deux sessions (1^{er} et 2^{ème} semestre 2022),
- chaque session comporte 3 séances de 2 heures,
- 12 participants au maximum par session,
- 2 formateurs pour l'animation des ateliers,
- mise à disposition de 12 tablettes tactiles à chaque atelier,
- guide remis à chaque participant.

Le coût par atelier s'élève à 298 € T.T.C., soit un coût global de 596.00 € T.T.C. et ce, même si le nombre de participants défini n'est pas atteint.

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder au règlement de la somme de 596 € en faveur de l'Association ALYS.

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220406-13_2022-DE

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

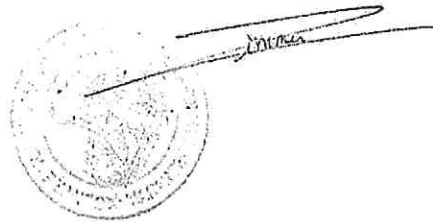
APPROUVE la convention de partenariat avec l'Association ALYS portant sur la mise en œuvre des ateliers seniors Connect'Âge ;

DECIDE le versement de la somme de 596 € en faveur de l'Association ALYS ;

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6288 « Autres Services Extérieurs » au budget 2022 en cours ;

AUTORISE Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S., ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
Marange-Silvange, le 06 avril 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220406-13_2022-DE